
Rentrée scolaire 2018-2019

NOTE AUX PARENTS

HORAIRES DE L'ECOLE

	lundi	mardi	jeudi	vendredi
Matin	de 8h30 à 11h30	de 8h30 à 11h30	de 8h30 à 11h30	de 8h30 à 11h30
Après-midi	de 13h30 à 16h30	de 13h30 à 16h30	de 13h30 à 16h30	de 13h30 à 16h30

Ouverture des portes à **8h20** et **13h20**, fermeture des portes à **8h30** et **13h30**. Merci de sortir de l'école à temps afin que l'enseignant(e) au portail puisse rejoindre sa classe.

L'école n'est pas responsable des élèves en dehors des horaires.

Par sécurité le portail de l'école est fermé pendant le temps scolaire.

En cas d'urgence vous pouvez sonner à l'entrée.

Pour la maternelle, le portail sera ouvert à partir de 11h20 le matin et 16h20 l'après-midi.

FOURNITURES SCOLAIRES

Une liste de matériel a été remise à votre enfant. (voir site de l'école)

Les livres, cahiers et autres matériels pédagogiques sont payés par la mairie à raison de 42 euros par enfant. Les livres doivent être couverts et maintenus en bon état ; tout livre perdu par l'élève devra être remplacé par la famille.

CONSIGNES PERMANENTES :

- Seuls les objets à usage scolaire sont autorisés à l'école.
- **Aucun médicament n'est autorisé** dans l'école sauf pour les enfants qui ont un PAI (projet d'accueil individualisé) prévu.
- Les sorties exceptionnelles pendant les heures scolaires doivent faire l'objet d'une demande écrite motivée des parents. L'enfant doit être attendu à la porte de la classe.
- **Toute absence doit être impérativement justifiée dans les plus brefs délais par téléphone. Au retour de votre enfant, vous devez fournir par écrit, sur papier libre, le motif et les dates de l'absence** (billet d'absence vierge sur le site de l'école et dans le cahier de liaison).
- **Les parents de l'élémentaire ne sont pas autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école sans en avoir fait la demande auprès d'un membre de l'équipe enseignante.**
- En raison des risques d'intoxications alimentaires et des allergies, **les gâteaux faits maison ne sont plus acceptés à l'école** (décision prise en conseil d'école). Seuls les gâteaux industriels **sans crème et sans œuf cru** sont autorisés.
- Sécurité : trois exercices mettant en œuvre le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) dont un sur le thème de l'intrusion seront prévus durant l'année.

ASSURANCES

L'assurance est obligatoire pour toutes les activités spécifiques et en particulier les sorties, classe de découverte. La participation d'un élève à ces activités sera refusée si son assurance ne présente pas les garanties suffisantes exigées.

Veuillez nous faire parvenir une attestation qui indique **clairement** que votre enfant est

garanti en responsabilité civile et en individuelle accident.

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

Nous vous remercions de bien vouloir compléter soigneusement cet imprimé et de le transmettre rapidement à l'enseignant(e) de la classe de votre enfant.

RELATIONS PARENTS ECOLE

La réunion parents-enseignants aura lieu dans chaque classe au jour et à l'heure que vous communiquera le maître/la maîtresse de votre enfant.

En dehors des réunions programmées, vous pourrez rencontrer les enseignants sur rendez-vous en utilisant le cahier de liaison pour en faire la demande.

Les mots d'informations concernant l'ensemble des élèves ne seront distribués qu'aux aînés afin de faire des économies de papier.

La directrice, déchargée de classe le lundi, recevra les familles souhaitant la rencontrer de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 ; tout entretien en dehors de ces horaires sera accordé sur rendez-vous.

Les élections des représentants de parents d'élèves aux conseils d'école pour l'année scolaire 2017-2018 se dérouleront le 12 octobre 2018. Un bureau de vote sera tenu ce jour de 16h30 à 20h30, en addition au vote par correspondance.

LIVRET SCOLAIRE UNIQUE NUMERIQUE

Chaque famille ne recevra que deux livrets par année scolaire (au lieu de trois). Le premier livret sera remis en main propre lors d'un rendez-vous avec l'enseignant(e).

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

Automne: Fin des cours samedi 20 octobre – Reprise des cours : lundi 5 novembre

Noël : Fin des cours samedi 22 décembre – Reprise des cours : lundi 7 janvier

Hiver : Fin des cours : samedi 16 février – Reprise des cours : lundi 4 mars

Printemps : Fin des cours : samedi 13 avril – Reprise des cours : lundi 29 avril

Début des congés d'été : samedi 6 juillet 2019

Conseil : pensez à marquer le nom et le prénom sur les habits de votre enfant...

L'équipe pédagogique souhaite une bonne rentrée scolaire à tous, parents et enfants.